



## **AVIS PUBLIC**

### **SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION** **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-305**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 9 septembre 2019, le projet de règlement numéro 1001-305 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

**QU'**une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le 18 septembre 2019, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1001-305 a pour but :

- d'autoriser l'usage « multifamilial 13 logements et plus » dans la zone 9064-63;
- d'agrandir ladite zone à même la zone 9064-72.

Les zones concernées sont les zones 9064-63 et 9064-72, telles que montrées au plan joint.

Le projet de règlement numéro 1001-305 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1001-305 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---



**Terrebonne**  
*Une histoire de vie*

Règlement de zonage 1001

**Règlement  
1001-305**

**AVIS PUBLIC**

 Zone visée

 Limites de lot



**Date: 2019-07-12**

Format: 8 po x 10 po  
Aux fins de publication

Produit par: Navid Moghadam, M.urbanisme  
Vérifié par: Mathieu Perreault, urbaniste

